

AVIS DE FORMATION NATIONALE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable, des Transports
et du Logement

HABITAT INDIGNE - module 1 : Connaissance des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne - Organisations et méthodes d'intervention -

Direction générale de
l'Aménagement, du
Logement
et de la Nature

Service des Affaires
générales et de la
Performance

Sous direction
de la Performance

Bureau des Emplois
et des Compétences

Pôle national
de formation

DIHAL/PNLHI

Objectifs de l'action	Date et lieu de réalisation
<p>Le maître d'ouvrage de cette formation est la délégation à l'hébergement et à l'accès au logement (DiHAL) / Pôle national de lutte contre l'habitat indigne. Le pôle coordonne et joue un rôle interministériel d'expertise et de formation au service des acteurs de terrains.</p> <p>Le présent module « Connaissance des dispositifs », objet du présent avis, constitue le 1er niveau de formation. Celui-ci est complété notamment par les modules traitant -des mesures d'office, -de la rédaction des arrêtés de police de l'insalubrité pour faciliter les travaux, y compris en travaux d'office, -des aspects sociaux, -du pouvoir de police des maires,</p> <p>Le présent module vise à rendre capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - résoudre une situation précise d'habitat indigne - de savoir procéder à l'évaluation des risques qui portent atteinte à la santé ou à la sécurité des occupants - de distinguer les pouvoirs de police générale et spéciale du maire, et du préfet, ainsi que les cas et les raisons dans lesquels ils doivent les exercer -de choisir la démarche adaptée: incitatif, coercitif et en ce cas, choix de la procédure la mieux adaptée 	<p>CVRH de Mâcon 1, rue Georges Lecomte – 71011 Mâcon cedex Chef de projet du CVRH : Michel BLETON Dates de la formation : du mardi 22 au jeudi 24 novembre 2011 Date limite des inscriptions : jeudi 13 octobre 2011</p>
	<h3>Éléments de programme</h3>
<h3>Publics concernés</h3> <p>Cette action s'adresse prioritairement aux agents concernés par la lutte contre l'habitat indigne en poste en Préfectures, DDT, DDTM, DDCS..., ARS, DT ARS, Collectivités locales, particulièrement les SCHS,</p> <p style="text-align: right;"><i>Nombre de stagiaires maximum : 20</i></p>	<p>Premier jour : - Ouverture / validation des objectifs de la formation / tour de table / évaluation des acquis</p> <p>Connaître les étapes d'une action de traitement d'une situation précise d'habitat indigne Connaître les phases de la démarche de diagnostic Savoir comment caractériser les causes des atteintes à la sécurité et à la santé des occupants Savoir comment choisir la bonne procédure au regard des désordres et de l'autorité concernée (préfet ou maire) Savoir utiliser une grille d'évaluation des désordres</p> <p>Deuxième jour : Savoir évaluer <u>sur site</u>, si possible, les désordres de l'insalubrité et du péril en utilisant une grille de diagnostic Restituer les constats de l'évaluation des désordres Savoir comment inscrire une procédure dans un réseau d'acteurs et un projet Savoir comment aborder les logiques et les capacités des propriétaires</p> <p>Troisième jour : Savoir ce que veut dire prendre en compte les besoins et les attentes des occupants Connaître les grands principes de financements des propriétaires bailleurs et occupants pour leurs travaux Connaître les pouvoirs de police du maire et du préfet et comment ils les exercent. Savoir comment se conduit une procédure d'insalubrité. Savoir comment sont définis les responsabilités des acteurs publics. Connaître les sanctions pénales. Savoir pourquoi et dans quels cas se prend une mesure d'office Connaître les obligations d'hébergement et de relogement des occupants</p> <p>Évaluation des acquis et évaluation de la formation</p> <p>L'ordre des interventions et des thèmes sont susceptibles de modifications et d'adaptation le jour de la session.</p> <p>Méthode : pédagogie active et participative Intervenants : Chantal MATTIUSSI / DDTM64, Marie-France HARMAND / ARS Alsace Muriel SALLENDRE / ARS d'île de France DT du val d'Oise</p>



Pré requis - Informations		
<p>Il est recommandé aux stagiaires d'être en poste depuis au moins 6 mois à la date de la formation.</p> <p>Le choix des stagiaires sera fait par le CVRH en coordination avec la maîtrise d'ouvrage DiHAL/PNLHI.</p>		<p style="text-align: center;">Modalités pratiques</p> <p>Les inscriptions sont à adresser : - au CVRH de MACON par la cellule formation du service pour le 13 octobre 2011 délai de rigueur à l'attention de Fabienne TRULLAS Fax 0385389070 ou par mail : <u>Add.Prp.Cifp-Macon@developpement-durable.gouv.fr</u></p>
		Bureau emplois et compétences DGALN/SAGP/SDP/BEC
Données DiHAL (Pôle national contre l'habitat indigne)		Rémy Blanès – Responsable du Pôle formation Françoise Adam – Chef de projet formation
Chef de projet	Denise AUBRY	Signé le : 15 septembre 2011